

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2024/03/21-1

Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, au titre de l'année universitaire 2024/2025

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 21 mars 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2023/03/16-11 relative à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine, au titre de l'année universitaire 2023/2024,

Considérant la situation de conflit armé qui perdure entre l'Ukraine et la Russie,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE à la reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, au titre de l'année universitaire 2024/2025.

Cet avis est adopté à l'unanimité.



Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 21 mars 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université